

INFOS PRATIQUES

ALDES Formation :

Organisme de formation enregistré à la Préfecture du Rhône sous le numéro : 82 69 01 889 69, certifié ISO 9001 en 2014 et CERTIBAT en 2015.

Nos formations Métiers sont reconnues par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ce qui vous permet d'obtenir le financement de nos formations.

Nos partenaires sont OPCALIA, CONSTRUCTYS, AGEFOS PME, FAF CEA, FAF SAB et FAFIEC...

L'OPCA conseille, informe, aide à l'élaboration des projets de formation et prend donc en charge leur financement.

Étapes à suivre :

1 **Contactez ALDES Formation** pour obtenir un devis et programme détaillé du module.

2 **Envoyer le bulletin d'inscription et chèque de réservation** à ALDES Formation 6 semaines minimum avant le jour J.
> ALDES Formation vous envoie la convocation et la convention en double exemplaire.

3 **Renvoyer un exemplaire de la convention** que vous aurez signée à ALDES Formation.

4 **Contactez votre OPCA** pour connaître les formalités à remplir (formulaire et documents à fournir). Envoyer à votre OPCA le formulaire de demande de financement accompagné de la convention signée, du devis et programme choisi.
> Votre OPCA vous fera part de sa décision de financer ou pas votre formation.

5 **Participer à la formation le jour J**

6 **Envoyer à votre OPCA les documents administratifs** que vous aura transmis ALDES Formation à l'issue du stage :

- Feuille émargement
- Facture acquittée en double exemplaire
- Attestation de présence

Comment connaître son OPCA ?

Pour trouver son OPCA, il faut connaître le code NAF ou APE de son entreprise. Il fait référence à la branche d'activité de l'entreprise et se compose de quatre chiffres et une lettre.

Se munir du Code et se rendre sur le site Internet <http://www.le-compte-personnel-formation.com> - Page d'accueil - dans la rubrique « Trouver votre OPCA » saisir le code. Vous obtiendrez le nom de votre OPCA.

Astuces

Pensez à poser la question à votre Service Comptable, il saura vous renseigner. Ce code se trouve sur le bulletin de paie de l'employé.

Le saviez-vous ?

Si vous cotisez auprès d'un OPCA et que vous n'effectuez aucune demande de financement de formation durant une année donnée, vous ne pouvez pas récupérer vos cotisations l'année suivante ; ce sont d'autres entreprises qui en bénéficieront.

De même, retenez que l'OPCA fonctionne en fond mutualisé ce qui veut dire que plus vous tardez à faire votre demande de financement, moins vous avez de chance d'avoir un financement important.

Nos conseils :

Identifier les dates de formation en début d'année vous permettra de déposer votre dossier auprès de votre OPCA le plus tôt possible, même pour une formation prévue en fin d'année.

Pour la décision de financement, c'est la date de dépôt de votre dossier qui compte et non pas la date de formation.

Vous pourrez reporter votre date de formation si nécessaire, l'avis favorable émis par votre OPCA reste valable entre 6 mois à 1 an.